

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## **EPSO Microtop**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit EPSO Microtop

Code du produit N0259

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Engrais minéral

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la fenaco Genossenschaft LANDOR

société/entreprise Erlachstrasse 5 3012 Bern

Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)

+41 44 251 51 51

**Date d'émission** 26.03.2021

Version GHS 5 (Version précédente: GHS 4)

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

EPSO Microtop Date d'impression
26.03.2021 1 / 10

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e).

Mentions de danger H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**Conseils de prudence** P260d: Ne pas respirer les poussières.

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires** Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la

peau et l'appareil respiratoire.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Composé inorganique.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
manganese sulphate	2,5% - 5%	STOT RE 2 H373, Aquatic Chronic 2 H411	NoCAS: 7785-87-7 NoCE: 232-089-9 NoIndex: 025-003-00-4 No REACH: 01- 2119456624-35-XXXX
Acide borique, brut naturel, ne contenant pas plus de 85 % de H3BO3 calculé en poids à sec	< 5.5%	Repr. 1B H360 (FD) [Repr. 1B H360 (FD): C ≥ 5,5 %]	NoCAS: 11113-50-1 NoCE: 234-343-4 NoIndex: 005-007-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver

immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les

vêtements contaminés et les chaussures.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si

l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un

médecin dans les cas graves. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de

la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les nonsecouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le

contact avec la peau et les yeux.

Conseils pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation

EPSO Microtop Date d'impression
GHS 5 26.03.2021 3 / 10

de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans

un lieu protégé du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

manganese sulphate (CAS 7785-87-7)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Developmental Risk Group C

Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 0.5 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust, as Mn)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

20 µg/L Medium: whole blood Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Manganese [Q]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Date d'impression **EPSO Microtop** 4 / 10 26.03.2021

#### **Protection individuelle**

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection

respiratoire approprié. Filtre P1

Protection des mains Gants en PVC ou autre matière plastique. Les gants de protection

sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement

(CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité à protection

intégrale.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser

dans des eaux de surface ou dans la canalisation. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des

eaux de surface ou dans la canalisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueCristallisé.CouleurBlanc.OdeurFaible.Point de fusion/ point de>48 °C

congélation:

Point d'ébullition ou point initial / No

intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

**Point d'éclair:** ne s'enflamme pas **Température d'auto-** Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition: > 700 °C

**pH:** 5 aq. sol. @ 25 °C **Viscosité cinématique:** Non déterminé.

Solubilité: Non determine.

Solubilité: soluble (Eau)

Coefficient de partage n- Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

EPSO Microtop Date d'impression
26.03.2021 5 / 10

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** Éviter l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles** Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes

de soufre.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë manganese sulphate (CAS 7785-87-7)

Oral LD50 Rat = 782 mg/kg (JAPAN\_GHS)

Acide borique, brut naturel, ne contenant pas plus de 85 % de

H3BO3 calculé en poids à sec (CAS 11113-50-1)
Dermal LD50 Rabbit >= 2000 mg/kg (EU\_RAR)
Inhalation LC50 Rat >= 2120 mg/m3 4 h(EU\_RAR)

Oral LD50 Rat = 3765 mg/kg (EU RAR)

**Corrosion/irritation cutanée** Peut provoquer une irritation des muqueuses.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

ilisation Aucun(e).

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène Compte tenu

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

**Toxicité pour la reproduction**Ce produit contient un composant qui peut provoguer des effets

négatifs sur la reproduction.\* (\* Tetraborate de disodium,

pentahydrate) Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

EPSO Microtop GHS 5 Date d'impression 26.03.2021

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données Donnée non disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

manganese sulphate (CAS 7785-87-7)

LC50/96h/poisson 137,2 mg/l. (Salmo trutta fario)

CE50/48h/daphnie 8,2 mg/l.

CE50/96h/algues 167,7 mg/l. (Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas

applicable aux substances inorganiques. Difficilement

biodégradable.

12.3. Potentiel de Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques. Le produit peut

bioaccumulation s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol Modérément mobile dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Code du catalogue européen de déchet (CEDcode): 02 01 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance

sur les mouvements de déchets)

Emballages contaminés Mettre les emballages rincés à la disposition de services de

recyclage locaux. Eliminer comme le produit non utilisé.

**EPSO Microtop** Date d'impression 7 / 10 26.03.2021

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des

**Nations unies** 

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

**IMDG** Non réglementé.

**IATA** Non réglementé.

**Autres Informations** Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

# RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

Suisse: Le produit ne contient aucune polluants au dessus de la valeur limite conformément à l'Ordonnance sur la réduction des

risques liés aux produits chimiques (ORRChim).

Ne tombe pas sous l'Ordonnance sur les accidents majeurs OPAM.

Aucun seuil quantitatif.

Les exigences relatives aux engrais conformément à l'Ordonnance sur les engrais s'appliquent (OEng, RS 916.171) et l'Ordonnance

sur le Livre des engrais DEFR (OLen, RS 916.171.1).

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

manganese sulphate (CAS 7785-87-7)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

Switzerland - Air Pollution Control -Category Class 3 (as Mn)

Inorganic Substances - Dusts

Acide borique, brut naturel, ne contenant pas plus de 85 % de H3BO3 calculé en poids à sec (CAS 11113-50-1)

Switzerland - Candidate List Toxic for reproduction (crude natural, 234-343-4) Prohibited

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex II - Prohibited Substances

EU - Biocides (2007/565/EC) -Product type: 18 Substances and Product-Types Not Product type: 1 to Be Included in Annexes I, IA and Product type: 2 IB to Directive 98/8/EC Product type: 3 Product type: 6

> Product type: 13 Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (234-343-4)

EU - REACH (1907/2006) - Article

59(1) - Candidate List of

Substances of Very High Concern

(SVHC) for Authorisation

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XVII - Restrictions on Certain **Dangerous Substances** 

EU - REACH (1907/2006) -Appendix 6 - Reproductive

Toxicants: Category 1B (Table 3.1)

/ Category 2 (Table 3.2)

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XIV (Authorization List) Recommendations by ECHA EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Intermediates

Use restricted. See item 30. (crude natural

containing <=85% H3BO3 calculated on the dry weight)

Present (crude natural

containing <=85% H3BO3 calculated on the dry weight)

Toxic to reproduction Category 1B, Article 57c (Sixth list of Annex

XIV recommendations by ECHA)

Present ([234-343-4])

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-

jour: 3, 9, 15.

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de

données

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases

mentionnées aux sections 2 et 3

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**EPSO Microtop** Date d'impression 9 / 10 26.03.2021 GHS 5

#### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.